

FICHE DE POSTE
Conseiller pédagogique de circonscription
Spécialité - éducation physique et sportive

Annexe 7

Etablissement	- Poste à 100%, Circonscription de Niort-Saint Maixent
Profil du poste de coordonnateur	<p>Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge d'une circonscription du premier degré dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Il fait partie de l'équipe de circonscription animée par l'inspecteur de l'éducation nationale, ce qui nécessite une bonne connaissance réciproque des tâches de chacun des membres de l'équipe, la préparation, voire la mise en œuvre d'actions conjointes. Cette équipe met en œuvre le projet de circonscription défini par l'inspecteur de l'éducation nationale.</p> <p>Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription.</p> <p>Partenaire essentiel dans la formation des enseignants du 1er degré, il est garant de la polyvalence du métier d'enseignant du premier degré, il est expert et facilite la nécessaire articulation entre les savoirs théoriques et la pratique professionnelle. Il est capable de distanciation par rapport à la diversité des situations et des démarches d'enseignement.</p> <p>Il a pour mission le suivi et l'accompagnement des enseignants de la circonscription, prioritairement ceux qui entrent dans le métier, titulaires ou non, notamment au cours de la première année d'affectation.</p> <p>Il est également assistant de prévention pour la circonscription et participe activement à ce titre au suivi des DUER et à la mise en œuvre des orientations départementales dans le cadre de la santé et sécurité au travail.</p>
Missions pédagogiques	<p>Au sein de l'équipe de circonscription :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il contribue à la diffusion et à la valorisation des réussites pédagogiques des équipes d'école ; - il participe activement à la formation des enseignants ; - il peut seconder l'inspecteur de l'éducation nationale dans son rôle d'information, de communication et de négociation auprès des partenaires extérieurs ; - il peut être amené à représenter l'inspecteur de l'éducation nationale dans des réunions de travail. <p>Dans les écoles, auprès des enseignants du cycle 1 au cycle 3 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il assiste et accompagne les équipes enseignantes, dans la mise en œuvre de la politique scolaire académique et départementale. Il répond à toute demande d'aide et de conseil ; - il met en œuvre le plan d'actions départemental concernant les compétences 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences ; - il apporte son concours à l'élaboration, à la réalisation et au suivi du projet d'école et des projets de classe ; - il soutient la mise en œuvre de démarches pédagogiques innovantes et accompagne les équipes d'enseignants dans la réalisation de ces activités ; - il accompagne les actions des intervenants extérieurs (qualification, agrément), notamment celles des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ETAPS) ; - il apporte son expertise aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels de l'institution tels que le CAFIPEMF et le CAPASH. <p>Dans le département :</p> <p>En accord avec le directeur académique des services de l'éducation nationale, il peut être amené à accomplir des</p>

	<p>missions départementales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - participer à la formation des professeurs des écoles stagiaires ; - conduire des actions de formation continue inscrites au plan départemental de formation ; - apporter sa contribution au fonctionnement général du système éducatif (conception de sujets, jurys d'examens et de concours, réflexion départementale ...) ; - participer aux journées de formation de l'équipe départementale éducation physique et sportive. <p>Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.</p>
Quotité de service	- Temps plein
Connaissances requises	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du développement d'un jeune enfant - Connaissance du référentiel de compétences du professeur des écoles - Connaissance du système éducatif - Connaissance de la réglementation concernant les installations sportives, les activités sportives
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire. - Enrichir continuellement ses connaissances et posséder une bonne maîtrise des différentes disciplines. - Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service, se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences. - Posséder une aptitude assurée à la communication écrite et orale. - Faire preuve de bonnes capacités d'organisation. - Posséder une idée précise des exigences éthiques, de l'étendue et des limites de sa mission et maîtriser ses attitudes et son exemplarité. - Disposer d'aptitudes à l'écoute, à l'empathie, à la communication, tout en sachant aussi affirmer les choix institutionnels et prendre les distances nécessaires. - Maîtriser l'outil informatique (word, excel, messagerie électronique). - Dynamisme et disponibilité - Savoir rédiger un rapport d'activités qui contribuera à dresser le bilan et à l'analyser la pertinence des missions
Conditions particulières	<ul style="list-style-type: none"> - Statut du poste : Détenteur du CAFIPEMF - Modalités de service : l'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction
Éléments de rémunération	- Traitement selon le grade et l'échelon + 27 points de NBI
Personne à contacter	- Service des emplois et des enseignants des écoles – DSDEN79 – M Prouteau Yann-Eric
Modalités de candidature	<p>Le poste doit être demandé dans la liste des vœux pour le mouvement.</p> <p>Le poste est pourvu hors barème après l'audition des candidats par une commission constituée d'IEN.</p> <p>Cette commission se tiendra les mercredis 14 et 21 mai 2014, l'après-midi.</p> <p>L'affectation se fera à titre définitif sous réserve de la possession du CAFIPEMF spécialité EPS.</p>